

COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU

5 JANVIER 2022

Affiché/publié le :

1 0 JAN, 2022

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 18

Présents et représentés : 26

Votants : 26

Le mercredi 5 janvier 2022, le Bureau communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 30 décembre 2021, s'est réuni à 21h20, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER Commune de Ballainvilliers

Monsieur Christian LECLERC Commune de Champlan Jusqu'au point 1

Madame Rafika REZGUI Commune de Chilly-Mazarin

Monsieur Yann CAUCHETIER Commune de Gif-sur-Yvette

Madame Lucie SELLEM Commune de Gometz-le-Châtel

Monsieur Clovis CASSAN Commune des Ulis

Madame Sandrine GELOT Commune de Longjumeau

Monsieur Olivier THOMAS Commune de Marcoussis

Monsieur David ROS Commune d'Orsay

Monsieur Grégoire de LASTEYRIE Commune de Palaiseau

Monsieur Michel SENOT Commune de Saclay

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Monsieur Stéphane BAZILE Commune de Saulx-les-Chartreux

Monsieur Bernard GLEIZE Commune de Vauhallan

Monsieur François Guy TRÉBULLE Commune de Verrières-le-Buisson

Monsieur Victor DA SILVA Commune de Villebon-sur-Yvette

Monsieur Guillaume VALOIS Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER	
Madame Muriel DORLAND	a donné pouvoir à	Monsieur Clovis CASSAN	
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT	
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT	
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER	
Madame Isabelle KLJAJIC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	
Monsieur Didier PERRIER	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane BAZILE	
Monsieur Igor TRICKOVSKI	a donné pouvoir à	Madame Lucie SELLEM	
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	à partir du point 2

DELEGUE ABSENT EXCUSE

Monsieur Jean-Pierre MEUR

Commune de la Ville du Bois

Secrétaire de séance : David ROS

Soit 18 délégués présents et 26 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance et jusqu'au point 1.

Soit 17 délégués présents et 26 délégués présents et représentés du point 2 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Bureau communautaire du 1er décembre 2021.

2 - MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT : ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1. APPROUVE l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 2, avenue de Saintonge, Les Ulis.
- 2. AUTORISE le Président à signer l'acte authentique d'acquisition de l'ensemble immobilier constitué du bâtiment de l'ancienne poste situé 2, avenue de Saintonge, Les Ulis, bien immobilier de 221m², situé sur une assiette foncière de 407m² composée de quatre parcelles cadastrées section BL 243 (320m²), BL 244 (30m²), BL 245 (24m²) et BL 340 (33m²), pour un montant de 232 050€, montant plafond, auquel doivent s'ajouter les taxes éventuelles et les frais de notaire, ainsi que les pièces afférentes à cet acte.
- 3. DIT que la dépense est inscrite au projet de Budget de l'année concernée, chapitre, fonctions et articles nécessaires ainsi que toutes les pièces annexes.

3 - SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES PARCELLES H563 ET H549 DANS LA ZAC DU QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE À PALAISEAU POUR LA LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1. APPROUVE la Convention d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public n°2021CONV207, ciannexée.
- 2. AUTORISE le président à signer ladite COT et tout acte relatif à cette affaire.

4 - ORLY INTERNATIONAL : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'OPÉRATION "TRANSITION COLLECTIVE"

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat avec Orly international « Plateforme territoriale d'appui aux transitions professionnelles sur le territoire Paris-Saclay - Nord - Action additionnelle à l'action d'Orly International et s'inscrivant dans l'action TRANSCO pilotée par l'EPT 12 », destinée à mettre en œuvre le dispositif de Transitions collectives.
- 2. AUTORISE le Président à signer ladite convention.
- 3. ATTRIBUE une participation de 30 000 € TTC à l'association Orly International sur la durée de la convention au titre du co-financement de l'action, soit 15 000 € TTC en 2021 et 15 000 € TTC en 2022.
- 4. DIT que les crédits sont inscrits aux Budgets concernés, chapitre, article et fonction nécessaires.

5 - MAMOB' 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1. S'ENGAGE à poursuivre le déploiement de la solution de diagnostic mobilité maMob' sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en 2022.
- 2. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le financement du projet maMob'.
- 3. AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier, notamment les deux attestations sur l'honneur jointes, qui certifient que le projet n'a pas débuté et que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ne bénéficie pas d'autre subvention pour celui-ci.

6 - PARCS DE STATIONNEMENT VÉLOS SÉCURISÉS : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1. ABROGE la délibération n°2020-356 du Conseil communautaire du 18 novembre 2020 approuvant le règlement intérieur de fonctionnement des parcs de stationnement vélos sécurisés.
- APPROUVE la nouvelle version du règlement intérieur ci-joint, relatif à l'usage des parcs de stationnement vélos sécurisés.
- 3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- 4. PRECISE que ce nouveau règlement sera affiché sur chaque consigne.

7 - MARCHÉ PUBLIC N°21-56 RELATIF AUX TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE VOIE VERTE AVENUE DE NORMANDIE AUX ULIS : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché public n°21-56 relatif aux travaux de création d'une voie verte avenue de Normandie aux Ulis à Eiffage Route domiciliée au 5 Rue Camille Flammarion - ZAC des Marsandes -91630 Avrainville pour un montant de 606 792,85 € HT.
- 2. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les avenants.

8 - MARCHÉ N°21-17 RELATIF À LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAUTAIRE ET À L'ACTUALISATION OU L'ÉLABORATION DES PLANS VÉLOS COMMUNAUX - 21 LOTS : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Bureau communautaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

 AUTORISE le Président à signer les pièces concernant le lot 1 du marché n°21-17 relatif à la révision du schéma directeur cyclable communautaire.

- 2. DIT que ce marché est passé avec la société B&L Evolution dont le siège social est situé au 19 rue Rimbaud 38320 Eybens pour un montant maximum de 61 640 € HT et pour une durée de 16 mois maximum, hors délais de validation politique.
- 3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les avenants.
- 4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

9 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DE L'YVETTE (SIAHVY) : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1. PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2020 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) pour l'exercice de la compétence Gemapi, transport assainissement et assainissement non collectif sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, La Ville du Bois, Les Ulis, Longjumeau, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Villiers-le-Bâcle, membres de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.
- 2. DIT que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

10 - SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA RÉMARDE ET DE LA PRÉDECELLE (SYORP) : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2020 du Syndicat de l'Orge pour l'exercice de la compétence Gemapi, transport assainissement et assainissement non collectif sur les communes de Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry et Nozay, membres de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.
- DIT que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

11 - GOMETZ-LE-CHÂTEL : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ SUR LA RD 988

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1. AUTORISE le Président à solliciter des subventions au taux maximal auprès de la Région Île-de-France pour la mise en œuvre d'aménagements de sécurité sur la RD 988 à Gometz-le-Châtel.
- 2. DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget de l'année concernée, chapitre, fonctions et articles nécessaires.
- 3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

Le présent extrait a été affiché au 21 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables du siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des assemblées au 01 69 35 60 60 ou par mail à l'adresse suivante : contact@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le

1 0 JAN. 2022

Le Président, Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE